

HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du vingt-six mars deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de La RONCIERE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 27 présents à la séance,

PRESENTS:

M. de La RONCIERE	M. HAAS	M. DETOLLE
Mme HERVÉ	M. JIAUME	Mme BOMPAIRE
M. BELARBI	M. VILLEMUR	M. DURDUX
Mme PARPEX	Mme BAHIER	Mme de LONGEVIALLE
M. HUBERT	Mme THARAUD-DEWAVRIN	MOULAÏ
Mme MARLE	Mme GALLAIS	Mme CANDELIER
M. DECOUX	M. HAZARD	Mme BOUQUET
Mme TEXIER	Mme COHEN	M. PACE
M. de GESTAS	Mme MESMIN	
Mme LILLY	M. JEAN	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L 2121-17 et L 2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. HOFFSCHIR	à	M. JEAN
M. NEROT	à	Mme COHEN
M. FORTIN	à	M. de La RONCIERE
Mme ROUX-FOUILLET	à	Mme BOMPAIRE
Mme BASTIDE	à	Mme HERVÉ

ETAIENT ABSENTS:

HÔTEL DE VILLE

M. BROUTIN M. GIAFFERI

54, GRANDE RUE

M. DELACOUR

.....

BP 76

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Ludovie JEAN a été désigné secrétaire de séance.

92311 SÈVRES CEDEX

TÉL: 01 41 14 10 10

FAX: 01 75 19 41 20

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mars 2018.

Rapporteur: Monsieur de La RONCIERE

AFFAIRES FINANCIERES, ECONOMIES BUDGETAIRES, PATRIMOINE

2. Budget communal - Approbation du budget primitif de l'exercice 2018 et du budget primitif du service annexe du parking du Théâtre.

Rapporteur: Monsieur DECOUX

3. Budget communal - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du budget principal.

Rapporteur: Monsieur DECOUX

4. Fiscalité directe - Fixation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2018.

Rapporteur: Monsieur DECOUX

AFFAIRES SOCIALES, HANDICAP, HABITAT, LOGEMENT

5. Communication relative à l'insertion en faveur des personnes handicapées.

Rapporteur: Madame PARPEX

6. Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Rapporteur: Monsieur DECOUX

7. Approbation de la charte d'engagements réciproques du Réseau Loisirs Handicap 92.

Rapporteur : Madame TEXIER

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

8. Révision annuelle des tarifs scolaires et périscolaires proposés aux familles pour l'année 2018-2019.

Rapporteur: Madame TEXIER

9. Jeunesse - Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les 12-17 ans - Approbation de la convention "accueil adolescent" à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour le versement de la prestation de service.

Rapporteur: Monsieur JEAN

10. Régularisations (remboursements, déductions de titres...) des factures familles.

Rapporteur : Madame TEXIER

TRAVAUX, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

11. Travaux - Convention à conclure avec Immobilière 3F pour le cofinancement de l'étude relative à la rénovation de la galerie du Théâtre.

Rapporteur: Monsieur HUBERT

12. Modification du mandat donné à la SPL Seine Ouest Aménagement pour la création d'une activité de restauration dans les locaux situé 47/49 Grande Rue par délibération du 14 Décembre 2017.

Rapporteur: Monsieur HUBERT

13. Environnement et cadre de vie - Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de communications électroniques - Approbation d'une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire relative aux travaux d'enfouissement des réseaux situés avenue de la Division Leclerc et rue Brancas.

Rapporteur: Monsieur HAAS

ADMINISTRATION COMMUNALE, E-ADMINISTRATION, MOYENS GENERAUX

14. Personnel communal - Pérennisation du télétravail.

Rapporteur: Monsieur DETOLLE

15. Révision du taux de vacations des enseignants et autres intervenants pour les études surveillées.

Rapporteur: Monsieur DETOLLE

16. Personnel communal - Fixation du nombre de membres titulaires du Comité technique.

Rapporteur: Monsieur DETOLLE

17. Affaires financières et budgétaires - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2017/2018.

Rapporteur: Monsieur DETOLLE

18. Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2018 à 20h30

L'appel nominal étant terminé et le quorum atteint, Monsieur le Maire propose de commencer le Conseil communal. Il souhaite d'abord rendre hommage aux victimes de l'attentat islamiste du 23 mars 2018 qui a fait cinq morts et quatre victimes : Christian MEDVES, 50 ans, qui travaillait comme chef du rayon boucherie dans le Super U attaqué, Jean MAZIERES, viticulteur, Hervé SOSNA et le colonel Arnaud BELTRAME, officier de gendarmerie de 44 ans. Cet officier de gendarmerie a enrichi l'histoire de cette arme de tout son panache. Selon le président de la République, « il a fait le don de sa vie pour protéger ses concitoyens ». Il l'a fait en toute conscience. Il était visiblement un garçon brillant. Cet acte rappelle la mission portée jusqu'au plus haut par les forces armées : la gendarmerie, la police nationale au travers d'un commissaire à Magnanville et un commissaire tétraplégique frappé au Bataclan. Monsieur le Maire s'associe aux victimes de Trèbes et plus largement aux forces armées qui se donnent pour la population, de façon généreuse et héroïque s'agissant du colonel Arnaud BELTRAME. Monsieur le Maire invite le Conseil à effectuer une minute de silence.

Monsieur le Maire propose d'examiner les points à l'ordre du jour.

*

1°) Approbation du compte rendu de la séance du 15 mars 2018 Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Monsieur de LA RONCIERE s'enquiert d'éventuelles remarques sur le compte rendu de la séance du 15 mars 2018.

Madame CANDELIER souhaite qu'une modification soit apportée en page 5, dans la discussion sur les orientations budgétaires. Selon le compte rendu, Madame CANDELIER dit que « cette politique impacte, dans la continuité du gouvernement précédent... » Elle corrige ainsi : « des gouvernements précédents ».

Monsieur de LA RONCIERE note cette demande. En l'absence d'autres observations, il met aux voix le compte rendu ainsi corrigé.

Le compte rendu de séance du 15 mars 2018 est adopté à l'unanimité, sous réserve d'une modification à apporter.

AFFAIRES FINANCIERES, ECONOMIES BUDGÉTAIRES, PATRIMOINE

2°) Budget communal – Approbation du budget primitif de l'exercice 2018 et du budget primitif du service annexe du parking du Théâtre.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX propose au Conseil d'examiner le rapport de présentation du budget primitif 2018, dont la structure classique intègre deux nouveautés importantes. Premièrement, la

section d'investissement enregistre des recettes exceptionnelles. Deuxièmement, trois chapitres d'opérations sont votés pour la section d'investissement.

Il fait part de certains éléments de contexte général. En 2018, un léger ralentissement de l'activité est attendu. L'inflation de 1,5 % en 2017 devrait se maintenir cette année. Le taux de croissance pourrait s'affaiblir à 1,9 % contre 2,4 % prévus en moyenne sur 2017. Le contexte national affiche une bonne nouvelle sur le front du chômage, dont le taux est descendu en dessous de 9 %. Si le contexte tend à s'améliorer, il reste néanmoins une source de vigilance au niveau national.

Par ailleurs, la loi de finances 2018 a acté plusieurs éléments importants. D'abord, les collectivités locales seront à nouveau mises à contribution pour la réduction de 3,8 milliards d'euros de la dotation globale de fonctionnement. Bien que cette mesure vise les grandes collectivités, Sèvres est indirectement concernée. La grande nouveauté réside dans le dégrèvement de la taxe d'habitation sur trois ans. Monsieur DECOUX rappelle le principe de ce dégrèvement progressif visant à atteindre une suppression de 80 % de la taxe d'habitation en trois ans avec une compensation de l'Etat actée à ce jour et prévue à l'euro près. Il s'agit d'un grand changement pour les finances locales puisque les collectivités remplaceront progressivement un impôt par une compensation. À terme, cet impôt pourrait être supprimé en totalité selon l'intention actuelle du président de la République.

Pour Sèvres, la baisse des dotations se poursuivra en 2018 à hauteur de 160 000 euros. Une perte cumulée de 2,42 millions d'euros au titre de la DGF est à mettre en perspective sur cinq ans (2012-2017), soit l'équivalent de 22 points de fiscalité, ce qui représente un montant important.

Concernant le budget dans sa globalité, Monsieur DECOUX note que les équilibres financiers et la qualité des services offerts aux Sèvriens restent les points essentiels de sa constitution. L'ambition en matière d'investissements est néanmoins préservée. Le budget est en équilibre avec des masses assez importantes d'investissement, une épargne brute conséquente de 5,7 millions d'euros et une épargne nette, par différence, de 4 millions d'euros. Ce montant important représente environ 50 % de la section d'investissement, hors éléments exceptionnels. Le total du budget (fonctionnement et investissement) s'élève à 87,2 millions d'euros et à 53 millions d'euros à périmètre comparable avec les années passées, hors produits de cession exceptionnels. Selon Monsieur DECOUX, plus que ce chiffre, c'est la capacité à dégager de l'épargne brute année après année qui est significative.

Il juge important de rappeler que le budget, quoique sous contrainte, ne remet pas en cause la qualité du service public rendu aux Sévriens. Il permet à la Ville de poursuivre la remise à niveau de son patrimoine qui est pour partie vieillissant. Monsieur DECOUX pointe ainsi les travaux importants réalisés sur l'église Saint-Romain et ceux prévus sur la galerie du Théâtre. Pour ce budget, la Ville continue à diminuer l'encours de la dette par l'amortissement du capital et avec l'inscription de 2 millions d'euros supplémentaires au titre d'un potentiel désendettement à un rythme accéléré. L'encours de la dette est totalement sous contrôle du fait de l'absence d'emprunts au cours des dernières années.

Monsieur DECOUX évoque les mouvements budgétaires liés à l'exercice 2017. Pour la deuxième année, le budget présenté reprend le solde des années antérieures. Monsieur DECOUX remercie le service des finances pour qui la reprise du solde du budget 2017 représente un travail supplémentaire. Il juge important de disposer de cet élément pour avoir une vision exhaustive. Le résultat de clôture de l'exercice 2017 s'inscrit à 5 176 208 euros avec des restes à réaliser de 1 245 668 euros. Le résultat net disponible 2017 s'élève à 3 930 540 euros.

Pour résumer les grandes masses de fonctionnement et d'investissement du budget, Monsieur DECOUX explique que les dépenses de fonctionnement restent sous contrôle et que les recettes continuent à être amputées. Les dépenses de fonctionnement sous contrôle sont des charges à caractère général qui augmentent de 1,9 %, dont une partie non négligeable augmente de manière systématique par des réindexations de contrats ou par la hausse naturelle du coût de la vie selon une inflation de 1,5 %. Les charges du personnel augmentent de 0,7 %; compte tenu de certaines mesures imposées à la collectivité, Monsieur DECOUX considère cette hausse contenue comme un fort succès. Les charges financières baissent de 16 %, notamment du fait des très forts taux d'intérêt actuels et des renégociations d'emprunts.

Concernant les recettes, les produits et services du domaine baissent assez significativement de 6 %. Les dotations et participations baissent de 7,3 %, dont la dotation globale de fonctionnement. Un autre élément important réside dans la participation de la Caisse d'allocations familiales qui s'inscrira en baisse de 11,7 %. Cette baisse mécanique est en partie induite par la facturation à l'usage

qui est positive pour les habitants de la Ville. Elle explique notamment partiellement la baisse du produit des services et des domaines.

Les dépenses sont donc soit en baisse, soit en hausse modique tandis que les recettes enregistrent un certain nombre de baisses.

Concernant le budget d'investissement, Monsieur DECOUX souhaite souligner son ampleur avec des travaux d'entretien du patrimoine de 26,4 millions d'euros, dont 21,4 millions d'euros sont proposés sous forme d'opérations M14 individualisées. En dehors de celles-ci, un peu plus de 5 millions d'euros concernent des travaux hors opérations pour l'église Saint-Romain, le SEL et différentes opérations de voirie.

Monsieur DECOUX ne souhaite pas commenter les dépenses de fonctionnement dans le détail. Les grandes masses affichent les équilibres habituels avec des charges de personnel (incluant le FCCT) représentant 45 % des dépenses et les charges à caractère général 23 %. En revanche, il précise que les ratios de masse salariale restent remarquablement constants – leur courbe évolue quasiment à 55 % de façon régulière – rapportés aux dépenses réelles de fonctionnement. Rapportée aux recettes de fonctionnement qui baissent, la courbe a tendance à monter. De compte administratif à compte administratif, les charges de personnel s'inscriraient donc en hausse de 2,9 % pour un montant de 16 583 622 euros. Cette hausse s'explique notamment par un certain nombre de facteurs extérieurs à la commune, tels que :

- la revalorisation du point d'indice majoré, soit deux fois 0,6 % : l'impact pour la Ville de Sèvres s'élève à 100 000 euros ;
- la mise en œuvre du protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations : l'impact est de 60 000 euros ;
- l'abandon par l'Etat de la prise en charge financière d'une partie de la rémunération des contrats aidés, soit un surcoût de 100 000 euros pour Sèvres;
- différents éléments moins importants représentant plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Une grande partie de la hausse de 473 000 euros est donc imposée à la collectivité par des réformes extérieures.

La répartition du personnel communal est intéressante, dans le sens où elle souligne la contribution du personnel à l'ensemble des activités de la Ville et de façon assez équilibrée. Le personnel communal contribue à la fois dans les secteurs social, administratif et technique selon des ratios stables dans le temps.

Sèvres est impactée année après année par deux mécanismes de péréquation majeurs : le FSRIF et le FPIC. Pour 2018, la collectivité propose d'inscrire des montants en hausse de 5,6 %pour le FSRIF. Monsieur DECOUX rappelle le montant de 105 000 euros en 2012 qui est passé à 900 000 euros, soit une hausse importante de 800 000 euros annuels et de 4 millions d'euros sur la période concernée. Les montants du FPIC ont été multipliés par 2,5 entre 2012 et 2017. Pour 2018, la collectivité propose d'inscrire un montant stable par rapport à celui inscrit au budget 2017 (251 000 euros).

Le fonds de compensation des charges territoriales sera en légère augmentation à 7,58 millions d'euros. Il intègre les reversements de la commune à Grand Paris Seine Ouest. Il dépend notamment des pressions qui s'exercent sur l'établissement public territorial, lequel fait partie des collectivités soumises à la baisse de dotation globale de fonctionnement par l'État en 2018. Ces montants devront potentiellement être rediscutés.

Les crédits alloués aux associations figurent parmi les dépenses de fonctionnement. Leur répartition consacre le montant le plus important au SEL (37%), suivi du secteur des sports (30 %), de la famille (moins de 10 %), de l'action sociale, enfance, éducation, jeunesse et loisirs à la famille et économie/commerce (2 %).

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur DECOUX souhaite souligner la part représentée par la fiscalité dans les grandes masses. Puisque les recettes baissent, et notamment les dotations de fonctionnement, la part de la fiscalité qui représente 53 % des recettes de fonctionnement devient plus significative au fil des années. La Ville dépend donc de cette masse pour assurer son équilibre budgétaire. Pour 2018, elle propose de maintenir cette fiscalité à un taux constant, ce qui représente pour elle un accomplissement significatif. Elle estime important de maintenir la fiscalité la plus constante possible, bien que cet exercice soit assez difficile. Il s'agit selon Monsieur DECOUX d'un événement important.

Le seul élément qui impactera la fiscalité en 2018 est la revalorisation des bases locatives de 2,1 %. Cette revalorisation naturelle fait suite à celle habituellement votée par le Parlement.

La dotation globale de fonctionnement s'inscrira pour 2018 à 2 280 000 euros, soit une baisse de 158 000 euros correspondant à 7 % par rapport à l'année 2017. Cette dotation est divisée par plus de deux par rapport à la dotation de 2012, laquelle s'élevait à 4,9 millions d'euros.

Le même mécanisme s'exerce sur GPSO et de façon plus importante. GPSO fait partie des établissements publics qui devront contribuer à l'effort national. La tendance se ralentit légèrement.

Au niveau national, pour la moyenne des communes françaises, la dotation globale de fonctionnement arrête progressivement de baisser. Avec un budget amputé de 5 %, Sèvres reste parmi les communes impactées.

Parmi les recettes, la taxe additionnelle aux droits de mutation est assez variable d'une année sur l'autre. Elle s'inscrit à des niveaux assez hauts depuis les dernières années. Sèvres a choisi une inscription assez prudente à 1,9 million d'euros pour ne pas anticiper sur un niveau plus élevé. Selon Monsieur DECOUX, il en va d'une bonne gestion de rester modéré sur cette taxe.

Pour conclure sur les recettes et prélèvements, il semble important à Monsieur DECOUX de donner en synthèse une vision des atténuations de produits. Il fait état d'une baisse de l'enveloppe budgétaire de la collectivité. Sur 2012-2017, la Ville a perdu 2,8 millions d'euros sur la DGF, 302 000 euros sur le FPIC, 900 000 euros sur le FSRIF, soit un total de 4 millions d'euros. Il conviendrait de cumuler ces montants sur un montant.

Pour la section d'investissement, les travaux s'inscrivent à 26,4 millions d'euros. Monsieur DECOUX souligne des acquisitions mobilières et immobilières pour 7,3 millions d'euros. L'annuité de la dette en capital s'élève à 3,7 millions d'euros, dont 1,7 million d'euros de remboursement par amortissement naturel et 2 millions d'euros de capacité de remboursement supplémentaire. Les recettes comptent 34 millions d'euros de recettes exceptionnelles qui ont déjà été commentées à plusieurs reprises et notamment lors du DOB. Elles représentent la cession des parts sociales de la Ville dans la SEMI-Sèvres.

Les travaux se décomposent en deux parties. Les travaux d'entretien récurrents s'élèvent à 1,9 million d'euros. Leur répartition s'équilibre entre le patrimoine communal (un peu moins de 600 000 euros), le scolaire et périscolaire (230 000 euros), les crèches (un peu moins de 300 000 euros), le sport (180 000 euros), les bâtiments publics (un peu moins de 500 000 euros, soit 26 % des dépenses) et divers autres montants pour la culture et les logements.

La Ville finance le budget d'investissement grâce à l'épargne brute. Des courbes d'épargne brute et nette figurent en page 45 du document présenté. La hausse importante de l'épargne brute est liée notamment à la reprise du résultat 2017 et à un travail important réalisé par les services pour le recouvrement de créances des exercices antérieurs tels que des refacturations (271 000 euros), des redevances de loyers (235 000 euros), une renégociation d'emprunt (75 000 euros). Ces éléments expliquent le bon résultat du compte administratif 2017 qui n'est pas standard. Ajouté au produit exceptionnel de cession, il en résulte un budget d'investissement conséquent pour cette année.

La dette est un autre élément important du budget d'investissement. Monsieur DECOUX a évoqué le remboursement naturel et éventuellement anticipé. Les ratios de dettes restent favorables, sur la tendance habituelle. Le ratio de dette par habitant s'élève à 429 euros à Sèvres, contre 1 100 euros pour les villes de la strate, soit 61 % en dessous de celles-ci. En matière de répartition par types de risques, 57 % de la dette est à taux fixe et 43 % à taux variable. La partie à taux variable permet à la Ville de profiter de l'environnement actuel de taux très favorable. La partie également importante à taux fixe la garantit aussi contre des hausses futures de taux d'intérêt.

Monsieur DECOUX redonne la parole à Monsieur le Maire pour la présentation détaillée du plan pluriannuel d'investissement.

Monsieur le Maire souhaite souligner que, pour la première fois, un plan pluriannuel d'investissement est présenté au Conseil municipal de Sèvres et le budget proposé au vote atteint un total de dépenses et recettes de 87 millions d'euros. Cela n'a jamais existé dans l'histoire de la Ville.

Monsieur le Maire souhaite présenter les deux axes de travail du PPI qui s'étale sur trois ans. Ce programme a été examiné à cinq reprises en municipalité (trois fois en 2017, deux fois en 2018). Il est présenté au Conseil selon un tableau synthétique figurant en page 61 du rapport. Les investissements récurrents ont été cités.

Le PPI affiche des opérations individualisées sur trois axes. Le premier axe concerne le centre-ville pour un montant de 20 millions d'euros. Les urbanistes ayant chiffré ce budget à environ 32 millions d'euros, l'ensemble n'est donc pas budgété. S'agissant du deuxième axe, lors de l'adoption du plan de mise en accessibilité de l'ensemble des équipements publics de la Ville et de sa transmission au préfet, ledit plan engageant la Ville jusqu'en 2024, le total dépassait 3 140 000 euros puisque des dépenses avaient déjà été engagées. La collectivité garantit par une inscription le reste des dépenses à engager pour la mise en accessibilité des bâtiments de la Ville à hauteur de 3 140 000 euros, dont 810 000 euros pour 2018. Le troisième axe réside dans la catalysation de la transition énergétique dans les bâtiments de la Ville pour un montant de 4 145 000 euros. Il s'agit de dépenses importantes, notamment en termes de toitures et de rénovation des installations de chauffage. 591 000 euros y sont consacrés en 2018.

Les opérations « individualisées » ne correspondent pas seulement à un terme comptable, mais surtout à un terme politique selon Monsieur le Maire. Quand ces trois montants seront votés, la Ville ne pourra pas y toucher sans en rendre compte au Conseil municipal. À la fin de chaque année budgétaire, elle rendra également compte au Conseil de l'état d'avancement de chaque opération (centre-ville, mise en accessibilité des équipements publics, transition énergétique). Monsieur le Maire considère ce procédé comme particulièrement engageant. Pour la première fois, ce type de dépenses, soit 27 285 000 euros, sera cantonné et fera l'objet d'un compte rendu annuel au Conseil municipal.

Monsieur le Maire évoque neuf autres thématiques que la Ville souhaite travailler au fil des années.

La première thématique (enveloppe 4) est la valorisation du patrimoine et de la culture pour 3 633 000 euros. Elle concerne premièrement l'église Saint-Romain pour 2 093 000 euros (fondations à reprendre et structure). Il s'agit deuxièmement du site du 111 rue des Bruyères pour 1 090 000 euros, aménagé de deux studios de musique. L'équipement de cette parcelle sera complété par la construction d'un troisième et d'un quatrième studio de musique et par la réfection de l'entrepôt attenant à ces studios. Troisièmement, du fait de l'arrêt des traitements phytosanitaires, l'objectif est d'engazonner totalement le cimetière sur trois ans pour 350 000 euros. Cette année, une section sur huit ou neuf sera mise en œuvre. Si le résultat est concluant, la végétalisation du cimetière sera poursuivie. Par ailleurs, suite au déménagement des serres du cimetière en mars qui ont rejoint celles du domaine national de Saint-Cloud, le fond du cimetière est désormais vide d'occupation. Il a vocation à être investi par de nouvelles tombes, sous forme d'extension. Quatrièmement, 100 000 euros seront consacrés à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Un sas d'entrée sera réalisé pour protéger des courants d'air les banques d'accueil des personnels.

L'enveloppe 5 vise à améliorer l'accueil des élèves. Un montant de 3 160 000 euros permettra d'achever la livraison de l'école Croix-Bosset qui n'a pas de salle d'évolution pour l'instant et dont les activités de loisirs ont lieu dans des Algeco.

L'enveloppe 6 concerne les équipements sportifs. Premièrement, il y a quatre ans, la réfection des courts couverts du Tennis club de Sèvres a été réalisée. Le troisième court couvert de Wolfenbüttel sera refait à partir du 21 mai pour une livraison prévue fin août. Deuxièmement, deux projets concernent le stade des Fontaines. D'une part, sa mise en accessibilité figure dans les dépenses inscrites au chapitre 2. D'autre part, la pelouse synthétique installée il y a douze ans doit être refaite intégralement. 610 000 euros sont inscrits pour le stade des Fontaines pour 2019. Troisièmement, la mise en accessibilité du gymnase des Cent Gardes nécessite d'importants travaux. Pour éviter de le fermer durant un an à cet effet, ce qui condamnerait certaines associations sportives de Sèvres, il s'agit d'étaler les investissements sur plusieurs années et de continuer la remise à niveau des douches et sanitaires qui a été entreprise dans la salle de musculation. Les autres sanitaires du gymnase seront progressivement refaits. Quatrièmement, 495 000 euros sont inscrits pour un skate parc. Les jeunes se plaisent dans les skates parcs. Les équipements livrés récemment à Vanves et à Meudon sont superbes et sans commune mesure avec les équipements actuels de Sèvres. Monsieur le Maire estime qu'il serait bon d'investir sur la livraison d'un skate parc.

L'enveloppe 7 concerne les espaces publics sévriens. Monsieur le Maire demande si quelqu'un a vu les bureaux des anciennes Pages jaunes nouvellement livrés. Tout le cheminement latéral des bureaux s'achève. Un beau travail a été réalisé, donnant lieu à une vraie requalification de l'avenue. Monsieur le Maire propose d'inscrire 500 000 euros pour la rénovation de la place au milieu de l'avenue de la Cristallerie. Cette rénovation achèvera de requalifier le quartier. La promenade des

jardins est un travail mené par le Département pour ouvrir un mail piétons entre le pont de Sèvres et l'avenue de la Division Leclercq par l'intérieur des parcelles de la cité de la Céramique et du domaine national de Saint-Cloud. Le projet est à l'état d'avant-projet définitif. La Ville a bon espoir de voir les travaux commencer courant 2019. Ils coûteront 7,5 millions d'euros au Département, lequel demande à Sèvres de participer à hauteur de 850 000 euros, ce qu'elle acceptera volontiers. 5,4 millions d'euros sont inscrits au titre des acquisitions foncières et des indemnisations pour le centre-ville ainsi que pour des emplacements qui ont été réservés en annexe du PLU adopté en décembre 2015. Par exemple, un emplacement réservé se situe au coin de la rue de la Garenne et de la rue Ernest Renan; la propriété concernée obstrue ponctuellement le trottoir de la rue de la Garenne. Monsieur le Maire espère que Sèvres pourra cette année acheter sur la longueur de cette propriété et sur quatre mètres de profondeur ce terrain pour créer un cheminement sécurisé pour les piétons descendant des Bruyères vers le centreville. Une aire de jeux au parc de Saint-Cloud est inscrite pour 350 000 euros. Il s'agit de faire un parallèle avec l'équipement existant à l'entrée du parc du côté de Saint-Cloud. Par ailleurs, Sèvres a adressé un courrier en mars 2016 ainsi que des relances régulières au Centre des monuments nationaux. La collectivité a reçu une réponse orale positive, mais elle attend la confirmation du Centre des monuments nationaux pour créer cette aire de jeux. Elle a inscrit la dépense pour 2019. La rénovation du jardin de la Roseraie constitue un montant significatif qui concerne également la rue Camille See et la rue Léon Jouhaux. Il s'agit de faire le même type de revêtement sur les voies que celui appliqué sur la rue Brongniart pour mettre en majesté l'ancienne Manufacture royale, le CIEP. II s'agit aussi de refondre le jardin de la Roseraie pour parfaire l'investissement important qui sera effectué avec la livraison d'un restaurant le long du SEL. Ce jardin directement attenant serait ainsi requalifié.

L'enveloppe 8 concerne la vie associative. L'intégralité du montant se consacre à la galerie du Théâtre pour 2 310 000 euros avec une première inscription de 440 000 euros en 2018 et le reste en 2019. L'APD pour ce projet devrait être déposé courant mai auprès de la Ville.

L'enveloppe 9 s'applique au restaurant du SEL avec une première inscription de 2 millions d'euros. L'étude de faisabilité est en cours ; il en découlera le montant final à inscrire pour cette opération qui greffera auprès du SEL une activité et une clientèle ainsi que des recettes.

L'enveloppe 10 permet de soutenir l'habitat social pour un montant de 1 020 000 euros. Cette inscription concerne la recharge au fur et à mesure de l'extinction de certains droits de réservation. 3F s'est engagé à délivrer 102 droits de réservation supplémentaires à Sèvres sur dix ans, à hauteur de 10 000 euros par droit, ce qui se situe largement en dessous du marché.

L'enveloppe 11 se destine à une ville connectée. Il s'agit de terminer les travaux d'enfouissement à hauteur de 590 000 euros et de doter Sèvres de son propre réseau de fibre optique afin d'économiser des montants significatifs auprès des opérateurs de téléphonie pour différents usages numériques.

L'enveloppe 12 concerne les budgets participatifs avec un montant inscrit de 420 000 euros.

Sur la période, le montant total s'élève à 56 975 000 euros, dont 32 millions d'euros sont inscrits en 2018, 9,9 millions d'euros en 2019 et 4 882 000 euros en 2020.

Monsieur le Maire ajoute que les 20 millions d'euros inscrits pour le centre-ville ne seront pas dépensés sur l'année 2018. Il informe le Conseil du choix de 28,6 % du corps électoral sévrien qui ont préféré à 52,5 % une opération peu dense sur l'îlot de la station BP. La comptabilité publique oblige la commune à inscrire l'intégralité des 34 millions d'euros reçus sous forme de dépenses, dont 20 millions d'euros seront cantonnés sur le centre-ville et un peu plus de 5 millions d'euros seront inscrits au titre des acquisitions et indemnisations.

Monsieur le Maire indique que ce plan ambitieux s'étale sur trois ans. La ville ne sera pas totalement équipée ni son centre-ville terminé en 2021. Il restera du travail à effectuer.

Le PPI étant particulièrement important, Monsieur le Maire propose de le voter d'abord avec ses chapitres, puis sur l'ensemble du budget. Il s'enquiert auparavant d'éventuelles questions.

Monsieur DURDUX remercie Monsieur DECOUX pour sa synthèse du document budgétaire et du budget de 2018. Il remercie également Monsieur le Maire pour ses explications données sur sa vision des investissements de Sèvres. Beaucoup d'informations ont déjà été discutées sur les éléments budgétaires durant le débat d'orientations budgétaires. Ce budget n'apporte pas de surprises selon Monsieur DURDUX. Il se réfère aux éléments qu'il a cités le 15 mars dernier lors de la

discussion sur le débat d'orientations budgétaires et souhaite en évoquer quelques-uns supplémentaires.

Monsieur DURDUX ne souhaite pas commenter le contexte national et international, dont les évolutions n'impacteront probablement pas le budget de Sèvres. L'élément principal réside dans la cession des parts de la Ville dans la SEMI-Sèvres. Elle apporte une trésorerie abondante et inhabituelle par rapport aux comptes gérés par la Ville jusqu'à maintenant. Cette trésorerie offre une aisance financière permettant de réaliser un certain nombre de projets. Monsieur DURDUX cite cependant deux points de vigilance. Le premier point concerne la gouvernance de la Métropole du Grand Paris : quelle sera-t-elle et quelle manœuvre budgétaire laissera-t-elle aux villes ? Le second point réside dans le dégrèvement de la taxe d'habitation à compenser par l'État : sera-t-il pérenne sur le long terme ?

Concernant la trésorerie abondante évoquée, Monsieur DURDUX attire l'attention du Conseil sur les événements politiques intérieurs susceptibles d'affecter la capacité des villes à agir d'un point de vue budgétaire. Il lui semble également important d'être vigilant quant au nombre de projets à lancer, même si leur gestion est déléguée à des aménageurs. Indépendamment de sa capacité à les financer, la capacité de la Ville à les gérer pourrait être contrainte par des effectifs limités. Il précise que les effectifs des services techniques ont diminué d'environ quinze personnes au cours des quatre dernières années.

Selon Monsieur DURDUX, la trésorerie en question apporte une opacité sur le budget puisque la comptabilité publique ne permet pas de la placer en épargne. Elle doit donc absolument être affectée sur des lignes budgétaires. Ce faisant, il est difficile de connaître les dépenses réelles annuelles sur les lignes concernées. Par exemple, la somme inscrite en 2018 ne sera pas dépensée la même année; la somme réellement dépensée n'est pas connue, d'où l'opacité évoquée par Monsieur DURDUX.

Il prend note du PPI qui était demandé depuis un certain temps. Il remercie Monsieur le Maire de partager cette information qui pourrait selon lui être améliorée de deux façons. Premièrement, le tableau présenté pourrait offrir davantage de prospective. Deuxièmement, un tableau pourrait informer le Conseil municipal sur la réalité des dépenses effectuées année après année, indépendamment des inscriptions budgétaires réalisées. La transparence est nécessaire selon Monsieur DURDUX; les règles imposées et le document produit ne permettent pas réellement de l'obtenir.

Il ajoute que le budget primitif fait ressortir la répartition des effectifs de la Ville. Légèrement plus de 25 % du personnel sont en CDD, d'où une notion de précarité. Certains sont probablement affectés à des remplacements temporaires de personnes absentes, mais tous ne sont pas dans ce cas. Monsieur DURDUX souhaite savoir quelles mesures sont prises pour réduire cette précarité non obligatoire.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER remercie Monsieur DECOUX et les services de la Ville pour le travail effectué pour la préparation du budget présenté. Pour la seconde année consécutive, les résultats du budget précédent sont intégrés au budget primitif, ce qui évite l'apparition d'un budget modificatif en fin d'année. Selon Madame CANDELIER, le travail des services a été complexifié par la transcription dans les documents de la recette de la vente de la SEMI. Cet élément complexifie aussi la lecture du véritable budget 2018 pour le Conseil.

Madame CANDELIER note peu de changements en fonctionnement. Les collectivités territoriales continuent de subir une recentralisation et une perte d'autonomie croissante. Elle le déplore depuis de nombreuses années. Elle ne souhaite pas revenir sur l'effet de la suppression de la taxe d'habitation pour une partie des ménages et de son éventuelle compensation pérenne par l'État.

Concernant les dépenses, Madame CANDELIER note que la Ville poursuit une politique qualifiée « de maîtrise ». Ce terme ne semble pas s'appliquer à toutes les dépenses selon elle. Par exemple, elle constate une augmentation des dépenses énergétiques et des rémunérations pour des interventions extérieures. À l'inverse, la ligne « rémunération principale » des agents de la Ville est en diminution.

En matière d'investissement, Madame CANDELIER souhaite isoler des lignes « fictives » du budget. Les règles de la comptabilité publique obligent l'affichage de l'ensemble des recettes

existantes dans le projet de budget. Elles impliquent l'inscription de dépenses en regard, même si celles-ci ne seront pas effectuées au cours de l'exercice. Elle fait état du montant de 20 millions d'euros pour l'opération du centre-ville, dont nul ne sait combien seront réellement dépensés en 2018. Il en est de même pour le montant supérieur à 5 millions d'euros sur la ligne « acquisitions immobilières », dont Madame CANDELIER s'est inquiétée en commission des Finances.

En dehors de ces lignes non mises en œuvre en 2018, elle souhaite se pencher sur les projets portés à la connaissance du Conseil en matière d'investissement. Elle salue à nouveau le travail des services, car les documents présentés s'améliorent d'année en année. Cependant, pour la première fois, la liste des travaux d'entretien prévus par équipements n'a pas été communiquée au Conseil cette année. Celui-ci n'est pas informé du programme d'investissement d'entretien courant sur les bâtiments communaux. L'année précédente, cette ligne budgétaire affichait une somme de 2,7 millions d'euros. En 2018, elle s'établit à 1,9 million d'euros. Chaque année, le compte administratif montre une réalisation de cette ligne avoisinant les 50 %. Madame CANDELIER estime donc qu'environ 1 million d'euros seront réellement dépensés pour l'entretien courant des écoles, crèches et autres équipements publics.

En matière d'accessibilité des équipements, le Conseil a voté en 2015 un agenda d'un montant d'environ 1,6 million d'euros sur six ans. Il est assez compliqué selon Madame CANDELIER de retrouver les réalisations réelles de cet agenda. L'inscription de la moitié de la somme prévue en 2015 au budget de cette année témoigne sans doute d'un souhait d'accélérer la mise en œuvre. Elle met aussi en lumière le fait que beaucoup de retard a probablement été pris depuis 2015.

Madame CANDELIER note que, depuis son élection, Monsieur le Maire dit vouloir prioriser l'investissement. Or, la variation du fonds de compensation, qui constitue un indicateur présent chaque année dans les budgets, est rarement évoquée. Ce fonds de compensation permet un remboursement d'une partie des investissements réalisés. Il est en baisse, alors que son taux a augmenté, ce qui signifie une réduction des investissements d'une année sur l'autre.

Selon Madame CANDELIER, l'investissement courant n'est pas à la hauteur. Si la Ville ne parvient pas à dépenser les montants affichés au budget primitif, c'est en grande partie parce que la majorité ne souhaite pas renforcer les effectifs municipaux qui en sont chargés. La Ville passera de plus en plus par la SPL et maîtrisera de moins en moins les projets qui la concernent.

Madame CANDELIER remercie Monsieur le Maire pour les informations qu'il vient de donner au Conseil concernant le plan pluriannuel d'investissement, plus nombreuses que celles communiquées en commission finances. L'établissement du PPI est une bonne chose selon elle. Il permet d'avoir une vision à moyen et long terme des projets que la majorité souhaite mener. Monsieur le Maire a choisi de mobiliser une grande partie du résultat de la vente de la SEMI pour l'opération centre-ville. Madame CANDELIER n'est pas convaincue que le gel d'une telle somme pour une opération s'étalant sur une dizaine d'années soit une bonne option budgétaire. Cette opération aurait pu faire l'objet d'une part plus importante d'emprunts futurs.

En dehors du centre-ville, certains des autres projets proposés soulèvent des interrogations auxquelles l'opposition a reçu peu de réponses. Madame CANDELIER a par exemple demandé pourquoi l'achat des droits de réservation de logements sociaux s'étale ainsi dans le temps. Elle aimerait comprendre pourquoi la Ville ne les achète pas plus rapidement pour maîtriser mieux et plus rapidement l'attribution des logements en question. Elle demande également où se trouvera le futur skate parc. Elle s'étonne aussi de certains coûts annoncés, tels que les 350 000 euros pour la création d'une aire de jeux à Saint-Cloud. Cette somme lui paraît très élevée.

Madame CANDELIER conçoit que l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement est une nouveauté pour Sèvres et qu'il n'est un exercice facile pour personne, ni pour les services ni pour les élus qui en ont la maîtrise. Elle a néanmoins l'impression, pour l'instant, d'un manque de précisions dans plusieurs projets. D'autre part, le nombre de projets inclus dans le PPI et dans le budget 2018 lui donne l'impression d'un saupoudrage.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame GALLAIS.

Madame GALLAIS votera contre le PPI pour différentes raisons. Le fait que la Ville bénéficie d'une importante rentrée budgétaire ne justifie pas selon elle de favoriser des dépenses trop importantes sur des choix qui ne sont peut-être pas partagés par tous. Elle rejoint l'avis de Madame

CANDELIER sur l'aménagement d'un centre de jeux dans le parc de Saint-Cloud. Elle participait à la majorité municipale lorsque Monsieur le Maire avait soumis ce projet; la grande majorité de la municipalité s'était manifestée contre.

Monsieur le Maire lui répond qu'elle a aussi participé à une campagne municipale qui intégrait ce projet. Il conçoit qu'elle puisse se renier.

Madame GALLAIS lui indique qu'il s'est renié lui-même.

Concernant le restaurant du SEL, un projet beaucoup plus économique avait été étudié, permettant de tester la formule sans investir de façon aussi importante et sans risquer d'endommager le bâtiment historique. Madame GALLAIS n'est donc pas d'accord avec cette option.

Concernant le centre-ville, dépenser une somme aussi importante pour construire une grande place est un petit pêché d'orgueil selon elle. Il aurait été possible d'aménager différentes places existantes de Sèvres afin de multiplier les lieux de convivialité.

La pelouse synthétique du stade des Fontaines représente un budget très élevé selon elle. Une telle somme n'a pas été payée pour la pelouse du stade Wagner, par exemple.

Enfin, Madame GALLAIS ne voit aucune prévision pour la piscine, qui est pourtant un équipement sportif majeur et qui présente des difficultés en termes de santé pour le personnel qui y travaille. Même si ce problème a été temporairement réglé, il lui semble intéressant de l'envisager sur le long terme.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DECOUX.

Avant de répondre aux questions, Monsieur DECOUX précise que le budget annexe du parking du Théâtre s'élève à 79 000 euros, dont 78 000 euros de fonctionnement.

Il note que Monsieur DURDUX, Madame CANDELIER et Madame GALLAIS ont sur de nombreux points émis les mêmes remarques que lors de la discussion du DOB. Il ne souhaite pas apporter les mêmes réponses, d'autant que les sujets ont aussi été discutés en commission des finances.

Il revient sur les points principaux. Il a évoqué en début d'intervention le dégrèvement de la taxe d'habitation avec une diapositive sur le sujet. Le contexte de la Métropole du Grand Paris s'impose à Sèvres : il convient d'en prendre acte. Concernant la capacité à gérer le nombre de projets, comme en commission des finances, Monsieur DECOUX rappelle que la Ville développe la direction des services technique par des recrutements. Les effectifs baissent éventuellement dans des services non concernés par l'exécution des travaux. Par exemple, la réduction du nombre de chauffeurs n'a pas d'impact sur cette exécution. Il note plutôt une phase d'investissement. Il confirme que la Ville avait une difficulté assez chronique à exercer ses investissements. Elle a donc commencé et continue à renforcer les services essentiels sur ce point. Selon lui, Sèvres sera ainsi en mesure d'exécuter les projets dans de meilleures conditions.

Monsieur DECOUX ne partage pas l'analyse de Madame CANDELIER, selon qui les travaux courants ont baissé de 2,7 à 1,9 million d'euros. Si la Ville exécutait de 1,3 à 1,4 million d'euros, elle devrait être en mesure d'exécuter au moins autant, voire plus, cette année. Elle devrait donc augmenter son taux d'exécution de cette masse pour se rapprocher de 1,9 million d'euros au lieu de continuer à exécuter 50 %. Il convient de considérer la valeur et non le pourcentage.

Par ailleurs, un certain nombre de travaux d'entretien du patrimoine peuvent s'intégrer dans des opérations plus conséquentes. Par exemple, la toiture de l'école Gambetta consiste une opération de gros entretien.

Plutôt que l'opacité qui a été évoquée, Monsieur DECOUX considère que la Ville n'a jamais été aussi transparente sur les travaux. Le Conseil dispose de nombreuses informations pluriannuelles qui ne sont pas *stricto sensu* obligatoires. La majorité municipale a fait un choix de communication extrêmement transparent. Monsieur le Maire a d'ailleurs passé un long moment pour les expliquer et communiquer sa vision sur l'avenir de la ville. La majorité œuvre largement pour la transparence et le Conseil sera exactement informé des dépenses annuelles. Il disposera de tous les comptes rendus nécessaires dans le compte administratif.

Monsieur DECOUX remercie ses interlocuteurs pour avoir souligné la difficulté d'affecter certains postes. Les règles de la comptabilité publique s'imposent effectivement à la Ville. Celle-ci a pour obligation de les respecter, même si elles rendent difficile l'exercice de transparence sur certains points. IL confirme que la totalité des dépenses doit être inscrite en face des recettes. Trois opérations budgétaires pour 2018 sont une nouveauté extrêmement importante selon Monsieur DECOUX. Il note que la majorité sera en mesure de tenir les engagements pris et rappelés par Monsieur le Maire et que l'opposition pourra les suivre.

Monsieur DECOUX maintient que le budget de fonctionnement est tout à fait sous contrôle. Les points soulignés par l'opposition ne constituent pas des sujets de dérapage. La majorité investit pour réduire les dépenses énergétiques : ces dépenses à venir généreront des réductions également à venir, qui ne sont actuellement pas visibles dans les comptes.

Il souhaite s'opposer fermement au mot de ligne « fictive » utilisé. Il n'y a pas de lignes fictives dans le budget. Toutes les lignes sont réelles en termes comptables, même si toutes ne seront pas utilisées cette année. Les mots ont leur importance, d'autant plus dans un Conseil municipal. Il n'est pas question de parler de lignes fictives pour un budget qui n'en comportent aucune. Il convient d'utiliser d'autres termes.

De même, les projets ne sont pas « plus ou moins » portés, mais portés à la connaissance du Conseil. Un détail extrêmement fouillé a été fourni à celui-ci, ainsi que de nombreuses informations pluriannuelles non obligatoires *stricto sensu*. Monsieur DECOUX souhaite souligner que, dans le cadre du vote du budget 2018, les projets sont réellement portés à la connaissance du Conseil et des habitants de Sèvres avec un niveau de détail aussi fin que possible. Ils auront ainsi connaissance du programme de la majorité municipale, qui rejoint les engagements qu'elle a pris lors des élections de 2014 et auxquels elle se tient.

Monsieur DECOUX reconnaît que le Conseil ne dispose pas du détail des travaux d'entretien équipement par équipement. Cette information lui semble subsidiaire par rapport à tous les autres éléments communiqués.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DECOUX. Il souhaite compléter quelques points.

Il s'adresse à Monsieur DURDUX concernant l'avenir de la Métropole du Grand Paris. Sur ce sujet, Sèvres est obligée d'attendre la décision de l'Élysée. Monsieur le Maire ne se dit pas inquiet sur les finances de la Ville par rapport à cela, mais il reconnaît l'existence d'un flou absolu.

Concernant le dégrèvement de la taxe d'habitation, il est certain que la Ville ne sera pas remboursée à l'euro près. Il note que tous les dégrèvements connus par les villes depuis plusieurs années ont donné lieu à un remboursement à l'euro près la première année seulement. Selon lui, l'État procèdera de la même façon, quelle que soit sa majorité politique.

Monsieur le Maire relève la demande de l'opposition pour que le PPI, qui est proposé pour la première fois en Conseil municipal et sur trois ans (2018, 2019 et 2020), aille encore plus loin dans le temps.

Il reconnaît exacte la remarque de Madame CANDELIER concernant la baisse du FCTVA au cours des dernières années. Depuis 2014, Sèvres s'est fait confisquer l'équivalent de 32 % de sa fiscalité, soit 6,4 % par an. La Ville aurait dû augmenter les impôts de 6,4 % par an pour rester à recettes constantes, ce qu'elle n'a pas fait. La Ville est donc restée sur un rythme d'investissement tenant compte de cette captation annuelle effectuée par l'État. Elle a également préservé sa capacité d'autofinancement en trouvant les économies nécessaires pour faire face à ce choc budgétaire. Cette capacité est maintenant bonifiée par la recette exceptionnelle de 34 millions d'euros. Monsieur le Maire assure que le FCTVA augmentera au cours des prochaines années.

Il estime « savoureux » d'entendre parler de saupoudrage, s'agissant d'un budget de 20 millions d'euros sur le centre-ville, de 5 millions d'euros sur l'acquisition ou 8 millions d'euros sur les espaces publics.

Monsieur le Maire propose de porter aux voix le PPI, ligne par ligne, pour l'investissement avant de procéder à un vote global sur le fonctionnement.

Vote des opérations particulières du programme pluriannuel d'investissement (PPI)

« Proposer le centre-ville de demain » :

- Centre-ville : opérations immobilières et sur l'espace public

L'opération est adaptée à la majorité avec 4 votes contre : Mme GALLAIS, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER et 1 abstention : Mme BOUQUET.

« Handicap: rendre la ville accessible »

- Handicap

L'opération est adaptée à l'unanimité avec 1 abstention : Mme CANDELIER.

« Favoriser la transition énergétique » :

- Isolation thermique Gambetta (toitures écoles A, B et maternelle)
- Isolation thermique Beauregard (clocheton)
- Isolation thermique Toitures
- Isolation thermique Toitures Travaux
- Rénovation des installations de chauffage

L'opération est adaptée à l'unanimité.

« Valoriser le patrimoine et la culture à Sèvres » :

- 111 rue des Bruyères
- Église St Romain
- Hôtel de ville accueil
- Cimetière / cadre de vie

L'opération est adaptée à la majorité avec 2 votes contre : M. DURDUX, Mme CANDELIER et 2 abstentions : Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme BOUQUET.

« Améliorer l'accueil des élèves » :

- Ecole Croix Bosset extension

L'opération est adaptée à la majorité avec 3 votes contre : M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER et 2 abstentions : Mme GALLAIS, Mme BOUQUET.

« Conforter les équipements sportifs » :

- Gymnase des cent gardes
- Tennis Wolfenbüttel
- Stade des Fontaines terrain et piste
- Skate parc

L'opération est adaptée à la majorité avec 4 votes contre : Mme GALLAIS, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER et 1 abstention : Mme BOUQUET.

« Des espaces publics sévriens plus conviviaux » :

- Rénovation du jardin de la Roseraie (square Carrier Belleuse, Camille See...)
- Rénovation place Marivel / cadre de vie
- Acquisitions foncières et indemnisations
- Promenade des jardins

Aire de jeux du parc de Saint-Cloud

L'opération est adaptée à la majorité avec 4 votes contre : Mme GALLAIS, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER et 1 abstention : Mme BOUQUET.

« Favoriser l'accueil de la vie associative et la tranquillité en centre-ville » :

Maison des associations / galerie du Théâtre

L'opération est adaptée à la majorité avec 1 vote contre : Mme CANDELIER et 4 abstentions : Mme GALLAIS, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme BOUQUET.

« Développer l'attractivité culturelle et commerciale du centre-ville » :

Restaurant du SEL

L'opération est adaptée à la majorité avec 2 votes contre : Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER et 3 abstentions : Mme GALLAIS, M. DURDUX, Mme BOUQUET.

« Soutenir l'habitat social »:

- Logement social: subvention réservation 102 logements

L'opération est adaptée à l'unanimité avec 5 abstentions : Mme GALLAIS, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER, Mme BOUQUET.

« Une ville branchée » :

- Fibre optique
- Enfouissement

L'opération est adaptée à la majorité avec 1 vote contre : Mme CANDELIER et 3 abstentions : M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme BOUQUET.

« Favoriser la proximité » :

Budgets participatifs

L'opération est adaptée à l'unanimité avec 3 abstentions : M. DURDUX, Mme CANDELIER, Mme BOUQUET.

Le budget ayant été voté par chapitre, au vu de la balance générale.

Section de fonctionnement (Recettes/dépenses)

La section de fonctionnement est adaptée à la majorité avec 4 votes contre : Mme GALLAIS, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER et 1 abstention : Mme BOUQUET.

Section d'investissement (Recettes/dépenses)

La section d'investissement est adaptée à la majorité avec 4 votes contre : Mme GALLAIS, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER et 1 abstention : Mme BOUQUET.

Vote global du budget primitif

Le budget primitif est adapté à la majorité avec 4 votes contre : Mme GALLAIS, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER et 1 abstention : Mme BOUQUET.

Budget annexe du parking du Théâtre :

Section de fonctionnement (Recettes/dépenses)

La section de fonctionnement est adaptée à l'unanimité avec 4 abstentions : Mme GALLAIS, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.

Section d'investissement (Recettes/dépenses)

La section d'investissement est adaptée à l'unanimité avec 4 abstentions : Mme GALLAIS, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.

Vote global du budget annexe du parking du Théâtre

Le budget annexe du parking du Théâtre est adapté à l'unanimité avec 4 abstentions : Mme GALLAIS, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.

3°) Budget communal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 du budget principal. Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX souligne à nouveau l'importance de reprendre le résultat de l'exercice 2017, ainsi que le travail important que cela représente. Le résultat de clôture de l'exercice 2017 s'élève à 5 176 208,86 euros. Il est proposé de l'affecter à trois comptes :

- le compte 001, résultat reporté d'investissement pour 1 595 000,84 euros ;
- le compte R1068, affectations en réserve en investissement pour 2 840 669,42 euros ;
- le compte R002, résultat reporté de fonctionnement pour 3 930 540,28 euros.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles prises de parole. Il demande aux membres du Conseil s'ils approuvent cette reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2018. Il met ensuite au vote les reports des sommes en question.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité avec 3 abstentions : M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.

4°) Fiscalité directe – Fixation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2018. Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX souhaite rappeler que le maintien de la fiscalité à un niveau constant est un exploit dans les conditions actuelles. Cet exercice est difficile. Il propose de maintenir pour 2018 les taux en vigueur en 2017, à savoir 21,48 % pour la taxe d'habitation, 17,23 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 22,80 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Monsieur DECOUX ajoute qu'un dynamisme des bases de 1,2 % est inscrit dans la loi de finances 2018. Il rappelle la volonté de la Ville de tout faire pour maintenir la fiscalité au niveau actuel, comme elle y parvient d'année en année.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité avec 3 abstentions : M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER.

AFFAIRES SOCIALES, HANDICAP, HABITAT, LOGEMENT

5°) Communication relative à l'insertion en faveur des personnes handicapées. Rapporteur : Madame PARPEX

Madame PARPEX explique que le Conseil municipal devra se prononcer au cours de la séance sur la signature d'une charte d'engagement avec le Réseau Loisirs Handicap afin de favoriser l'accès des jeunes en situation de handicap aux accueils de loisirs de la Ville. Cette charte illustre l'engagement des différents acteurs de la Ville de Sèvres en faveur de l'insertion des personnes handicapées dans la vie de la cité. Sans attendre la présentation du rapport établi par la commission communale pour l'accessibilité au titre de l'exercice 2017, la majorité municipale souhaite montrer des actions exemplaires de cet engagement.

Le 21 novembre 2017, Nautique Sèvres a de nouveau organisé une journée dédiée au handicap de découverte du monde nautique. Les bénévoles y ont accueilli des personnes en situation de handicap, auxquelles ils ont proposé différentes activités, dont l'atelier bois, l'atelier navigation avec des bateaux télécommandés et la navigation sur la Seine.

Le 3 décembre, le SEL a organisé avec le CCAS, dans le cadre de la Journée internationale sur le handicap, la diffusion du film Louis Braille, l'enfant lumière. Ce film présentait le parcours inattendu de Louis Braille qui a créé la méthode de lecture du même nom. L'originalité de cette diffusion tenait au fait qu'il s'agissait d'un film sonore écouté collectivement dans l'obscurité.

Une fois par semaine, l'équipe de l'espace d'accueil d'Arc-en-ciel reçoit à la Maison de la famille et en lien avec le centre de jour les Lierres les parents avec leur bébé qui s'interrogent sur la présence de signes d'alertes d'un trouble du comportement, dans le spectre de l'autisme.

Le groupe d'entraide mutuelle des quatre communes GEM s'adresse aux personnes souffrant d'un handicap psychique. Il proposera cette année de nouveaux ateliers de théâtre, de bien-être et d'esthétique.

La médiathèque de Sèvres poursuit sa politique en direction des publics handicapés et empêchés. Elle propose plus de 1 600 ressources documentaires adaptées pour des personnes âgées ou déficients visuels. Chaque année, elle achète en moyenne 90 livres en gros caractères et 80 textes lus. Plusieurs actions sont aussi conduites en faveur des lecteurs dyslexiques afin de leur offrir un plus grand confort de lecture. Il est désormais possible d'emprunter une liseuse électronique qui permet de choisir des options de lecture (taille des caractères, type de police). Elle propose notamment une police particulièrement conçue pour les personnes dyslexiques. Un fonds particulier intitulé « lectures faciles » a été constitué d'une quarantaine d'albums pour les enfants dyslexiques et de plus d'une centaine de bandes dessinées. Ces ouvrages sont illustrés avec une typographie adaptée pour faciliter la lecture. Prochainement, la médiathèque publiera une brochure spéciale lectures faciles sur son site internet. Plus de 1 600 ressources documentaires sont adaptées pour les déficients visuels, textes lus et livres en gros caractères. Le pôle musique et cinéma propose un large choix de films et documentaires en audiodescription. Des partenariats avec les centres Claire Girard, Peupliers et hôpital de jour pour les enfants permettent d'accueillir des enfants avec leurs accompagnateurs. Des agents de secteur adulte se déplacent pour déposer des livres et proposer des lectures.

En matière d'accessibilité, GPSO poursuit également ses travaux pour rendre les espaces publics accessibles à tous et à toutes les formes de déficience.

Chacun peut être, à un moment de sa vie, gêné dans ses activités et déplacements de manière durable ou momentanée en raison de son âge, d'une maladie, d'un accident ou d'une situation particulière. La population concernée à des degrés divers peut atteindre 30 % suivant le niveau de la gêne ou de l'impossibilité de prise en considération, soit une personne sur trois.

42 places de stationnement à Sèvres sont désormais aménagées, soit 4 % des places de stationnement payantes de la Ville. 100 % des carrefours de la ville sont dotés d'équipements sonores. 73 % des arrêts de bus ont été rendus accessibles.

En matière de transport public, sur la ligne L Saint-Lazare se déploient depuis décembre les nouveaux trains franciliens accessibles. La gare Sèvres rive gauche bénéficiera cette année de travaux de mise en accessibilité jusqu'au quai. Les travaux débutent ce mois et sont prévus jusqu'en décembre. Ils permettront aux Sévriens de bénéficier en 2019 de l'accès par ascenseur pour lequel la Ville s'est mobilisée depuis 2014. 300 'Sévriens ont également bénéficié du nouveau transport « petit bus » avec un nouveau trajet sur la médiathèque le jeudi après-midi.

Au titre du bilan de mise en accessibilité des bâtiments publics, Madame PARPEX cite la création du cabinet médical des Bruyères qui intègre les règles d'accessibilité ainsi que différents travaux (entrée du relais du Sévrien refaite, mains courantes à la crèche des Bas Tillets, des éléments podotactiles à l'Escale, sanitaires PMR mis en place dans les salles Midrin, locaux de secours populaire ou du Comité olympique de Sèvres). Madame PARPEX salue le centre technique municipal qui a réalisé plusieurs de ces travaux.

En 2017, 402 demandes d'aide liées à la situation du handicap ont été instruites au CCAS. 333 personnes ont été reçues en rendez-vous individuel.

La Ville, avec tous ses partenaires à Sèvres, persévère dans sa politique d'insertion en faveur des personnes handicapées, tant au niveau de l'accessibilité que de l'intégration et de la participation à la vie locale. Actuellement, Sèvres travaille à la création d'un conseil local de santé mentale qui peut être défini comme une plateforme de concertation et de coordination afin de permettre une meilleure prise en compte de la souffrance psychique. Pour soutenir des personnes en situation de handicap et leur famille, la majorité municipale propose d'adopter une nouvelle mesure fiscale, à savoir un abattement de 10 % sur la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire remercie Madame PARPEX pour cette communication qui met en exergue l'ensemble de la politique de la Ville en faveur des personnes handicapées. Il cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ se félicite des actions entreprises sur le handicap. Elle juge intéressant de voir le handicap appréhendé sous toutes ses facettes. L'accessibilité ne se limite pas à la mise en accessibilité physique ou à la lecture du braille. Le braille est lu par une minorité de non-voyants. Pour l'UNAPEI, l'accessibilité requiert la mise en œuvre des éléments complémentaires nécessaires à toute personne en incapacité permanente ou temporaire pour se déplacer et accéder librement et en sécurité au cadre de vie ainsi qu'à tous les lieux (services, produits, activités). En s'inscrivant dans cette démarche d'accessibilité, la société fait également progresser la qualité de vie de tous ses membres.

L'accessibilité physique est primordiale, mais il ne faut pas oublier l'accessibilité intellectuelle selon Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ. Les personnes ayant un handicap mental, cognitif ou psychique représentent une fraction invisible, mais conséquente de la population. Leurs difficultés sont proches de celles de nombreuses personnes non considérées comme handicapées. Les problèmes rencontrés par des personnes ayant un handicap mental, cognitif ou psychique éclairent sur ceux de nombreuses autres catégories d'usagers non considérés comme handicapés. Il s'agit notamment de personnes âgées, des personnes illettrées ne connaissant pas un lieu et le fréquentant pour la première fois, stressées ou déstabilisées par une situation imprévue, de personnes étrangères ne maîtrisant pas nécessairement la langue française. Pour Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, il est tout à fait positif que la présentation de Madame PARPEX aborde ce sujet au travers de la dyslexie.

Chacun doit penser à ces handicaps pour rendre accessibles les équipements de la Ville et surtout ses outils internet.

Monsieur le Maire remercie Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ pour ses observations.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n°5.

6°) Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides. Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX poursuit la présentation de Madame PARPEX en proposant la mise en œuvre d'une action concrète. Il rappelle que les taux de fiscalité ont été votés au même niveau que 2017. Un autre paramètre de la fiscalité réside dans les abattements susceptibles d'être mis en œuvre par la Ville, à la discrétion du Conseil municipal, sur certains sujets.

Monsieur DECOUX rappelle que deux abattements existent d'ores et déjà :

- l'abattement général à la base voté par le Conseil municipal de Sèvres à 15 % de la valeur locative moyenne;
- l'abattement spécial à la base en faveur des personnes de conditions modestes, sous conditions de revenus, fixé également par le Conseil municipal de Sèvres à 15 %.

Le Conseil a la possibilité d'instituer un autre abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides, en vertu du 3bis du II de l'article 1411 du CGI.

Monsieur DECOUX ajoute qu'il a paru important à la majorité municipale d'œuvrer aussi dans ce domaine, en plus des actions concrètes et importantes soulignées par Madame PARPEX, et de proposer la création d'un nouvel abattement facultatif sur la taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides. Certaines villes voisines ont mis en œuvre cette démarche, telles que Chaville et Meudon. Monsieur DECOUX propose au Conseil de le mettre en œuvre sous les conditions détaillées dans la délibération. Il s'agit notamment de conditions de résidence ou d'hébergement, de détention de cartes ou d'allocations justifiant d'un handicap ou d'une infirmité. Cet abattement est proposé à 10 % de la valeur locative.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité. M. de GESTAS et Mme CANDELIER ne prennent pas part au vote.

7°) Approbation de la charte d'engagements réciproques du Réseau Loisirs Handicap 92. Rapporteur : Madame TEXIER

Madame TEXIER note que ce point a été évoqué par Madame PARPEX au début de son communiqué sur l'accueil et les actions réalisées par la Ville pour l'intégration des personnes handicapées. Il s'agit d'une étape symbolique, mais importante, qui officialise toutes les actions menées par la Ville depuis plusieurs années pour intégrer des enfants porteurs de handicaps divers dans ses accueils de loisirs.

Madame TEXIER rappelle l'histoire de cette charte. L'association SAIS92 créée et longtemps présidée par Madame Sophie CLUZEL, qui est maintenant secrétaire d'État au handicap, vise à favoriser la scolarisation des enfants en situation de handicap dans les établissements scolaires. À l'initiative de cette association, un Réseau Loisirs Handicap 92 s'est créé pour intégrer davantage les enfants handicapés dans les accueils de loisirs, dont certains enfants étaient parfois exclus, faute de compétences et de structures d'accueil adaptées. La Ville s'est rapidement engagée dans ce Réseau, a nommé Madame Valérie PAULHAC, actuellement directrice de l'accueil de loisirs de Brimborion, comme référente handicap sur la ville. Concrètement, cinq enfants porteurs de troubles divers et nécessitant un accueil particulier sont accueillis dans les centres de loisirs. Les animateurs sont progressivement formés à l'accueil des enfants handicapés.

Par cette charte, la Ville s'engage à faire ce qu'elle fait déjà depuis quelques années, à savoir favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap, désigner une personne référente et fluidifier le parcours des familles pour intégrer les enfants au mieux. Au-delà des engagements de la Ville, cette charte engage ses partenaires signataires, notamment l'Éducation nationale, à avoir cette réciprocité et à inclure la référente handicap de Sèvres à toutes les réunions concernant les enfants accueillis dans les accueils de loisirs.

Madame TEXIER ajoute que, si le Conseil approuve cette charte, elle sera officiellement signée le 26 mai lors du petit-déjeuner des élus, avec des sessions régulières organisées autour du handicap.

Elle précise que, dans le cadre des activités périscolaires, certaines actions sont régulièrement menées autour de la sensibilisation des enfants non porteurs de handicaps à l'accueil de camarades handicapés. Au cours du mois dernier, durant une semaine, les ateliers du temps de midi ont été consacrés à cette thématique. Les enfants avaient des bandeaux, des casques antibruit ou devaient manipuler des fauteuils pour les éclairer sur la difficulté d'accomplir les gestes quotidiens pour les personnes porteuses de troubles divers et sur la nécessité de s'entraider pour faciliter la vie des personnes en difficultés.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ estime ce projet intéressant. Elle souhaite savoir si les familles ayant des enfants en situation de handicap sont identifiées et si elles vont facilement vers les structures susceptibles de les aider. Elle demande aussi quelle communication la majorité municipale fera sur ce dispositif.

Madame TEXIER lui répond que, pour connaître les familles dont les enfants nécessitent des besoins particuliers, la Ville passe naturellement par le CCAS. Les écoles sont aussi une bonne possibilité d'information.

Elle ajoute que les parents connaissent mieux leur enfant que n'importe qui d'autre. Ils savent si leur enfant est vraiment en capacité de fréquenter des accueils de loisirs. S'ils jugent bon d'intégrer ces structures, ils s'adressent directement à la Ville.

Madame TEXIER note que la majorité municipale n'a pas envisagé de communication à ce jour pour cette charte qui n'est pas encore signée. Elle suggère de faire un encart dans le Sévrien.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité. M. de GESTAS ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire salue le courage de deux collègues qui ont couru le marathon le dimanche précédent, à savoir Madame TEXIER et Madame BAHIER. Il les félicite pour leur performance.

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

8°) Révision annuelle des tarifs scolaires et périscolaires proposés aux familles pour l'année 2018-2019.

Rapporteur : Madame TEXIER

Madame TEXIER explique que la révision annuelle des tarifs scolaires et périscolaires proposés aux familles pour l'année 2018-2019 est d'autant plus nécessaire que le passage de 4,5 jours d'école à 4 jours conduit à supprimer certaines activités (garderie du mercredi midi) ou à adapter l'étendue des plages horaires après l'école (étude, mercredi pour les accueils de loisirs). Concrètement, les tarifs concernés sont :

- la restauration scolaire,
- l'accueil de loisirs à la journée le mercredi ; actuellement, l'accueil est seulement proposé le mercredi après-midi ;
- l'accueil de loisirs en demi-journée (matin ou après-midi) le mercredi ;
- l'accueil de loisirs à la journée pendant les vacances scolaires ;
- la garderie du matin dans les écoles maternelles et élémentaires avant la classe ;
- les accueils de loisirs dans les écoles maternelles après l'école ;

- la fréquentation exceptionnelle pour la garderie du matin ;
- l'accueil du soir en maternelles ;
- l'étude ;
- les classes de découverte.

Sur l'ensemble des tarifs préexistants, il est proposé une augmentation de 1,5 %. Elle sera appliquée aux tranches de quotient et au tarif unitaire. Les calculs pour les forfaits seront établis sur la base de ces tarifs.

Il est proposé au Conseil municipal d'introduire un tarif hors commune pour la restauration scolaire, correspondant à 1 euro de plus que le tarif maximum, conformément aux usages des villes voisines de Sèvres.

Suite au passage à 4 jours via la suppression du mercredi matin et le rallongement des quatre autres journées de classe, la majorité municipale propose au Conseil d'accueillir les enfants dans les accueils de loisirs en demi-journée, le mercredi matin avec le repas ou l'après-midi sans repas. Les deux formules seront payantes sur la base d'un tarif unitaire occasionnel plutôt que forfaitaire.

Le tarif proposé pour les études surveillées tient compte de la réduction de la plage horaire d'accueil des enfants. Ils seront seulement accueillis à l'étude de 16 heures 30 à 18 heures au lieu de 15 heures 45 à 18 heures actuellement.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Lors du début de mandature, Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ avait noté qu'une refonte des barèmes des quotients familiaux devait être étudiée. Elle souhaite savoir si cette réforme est abandonnée.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame HERVÉ.

Madame HERVÉ félicite Madame TEXIER et les services scolaires pour avoir réussi, pour la première fois, à faire voter les tarifs avant que les parents procèdent aux inscriptions aux activités périscolaires. Jusqu'alors, les tarifs pouvaient seulement être votés *a posteriori* de l'inscription par les parents. Elle considère cela comme un vrai progrès.

Pour répondre à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Monsieur le Maire suggère de tenir compte des capacités de travail du service des affaires scolaires, qui doit cette année préparer une nouvelle rentrée sur 4 jours au lieu de 4,5 jours. Pour le moment, les services se concentrent sur cette refonte des rythmes scolaires et ses conséquences.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°8 est adoptée à la majorité avec 3 votes contre : M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER. M. de GESTAS ne prend pas part au vote.

9°) Jeunesse – Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les 12-17 ans – Approbation de la convention « accueil adolescent » à signer avec la Caisse d'Allocations familiales des Hauts-de-Seine pour le versement de la prestation de service.

Rapporteur: Monsieur JEAN

Monsieur JEAN évoque un conventionnement entre la CAF et la Ville de Sèvres. Il s'agit principalement d'un changement de terminologie par la CAF pour spécifier l'aide qu'elle adresse au public adolescent. Il n'est plus question du contrat enfant jeunesse allant de 4 à 17 ans, mais d'une aide pour les 12-17 ans sur l'accueil de loisirs sans hébergement. De ce fait, la CAF propose une nouvelle convention prenant effet au 1^{er} janvier 2018 avec effet rétroactif, qui s'inscrit dans la

continuité du partenariat de la Caisse d'Allocations familiales et de la Ville existant depuis juillet 2008.

La délibération a pour but d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en question.

En l'absence d'éventuelles questions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité. M. de GESTAS ne prend pas part au vote.

10°) Régularisations (remboursements, déductions de titres...) des factures familles. Rapporteur : Madame TEXIER

Madame TEXIER explique que ces régularisations de factures concernent des factures à annuler ou à réduire suite à diverses erreurs. Elles concernent neuf familles pour un montant de 249,98 euros.

En l'absence d'éventuelles questions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité. M. de GESTAS ne prend pas part au vote.

TRAVAUX, ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE

11°) Travaux – Convention à conclure avec Immobilière 3F pour le cofinancement de l'étude relative à la rénovation de la galerie du Théâtre.

Rapporteur: Monsieur HUBERT

Monsieur HUBERT indique que la Ville fait partie de plusieurs copropriétés sur le territoire et notamment dans celle du Théâtre qui se compose de plus de 100 copropriétaires. Il rappelle que la Ville souhaite rénover et mettre en sécurité la galerie piétonne couverte, qui est une partie commune de la copropriété et ouverte au public. L'assemblée générale de la copropriété en question s'est réunie le 7 juillet dernier; elle a décidé du lancement de l'étude concernée. La Ville et 3F se sont entendues sur un partage communiqué en annexe de la délibération.

Monsieur HUBERT fait état d'un amendement demandé par I3F: « il est convenu entre les parties que la participation de 3F au financement de ces frais d'études ne pourra pas dépasser le montant de 17 662,38 euros, tel que calculé ci-dessus [du document] et quel que soit le montant définitif des travaux retenus. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DURDUX.

Monsieur DURDUX partage le constat sur l'état du lieu qui peut paraître lugubre et peu sûr. Il se dit impatient de connaître les résultats de l'étude. Il souhaite savoir à quel moment ils seront disponibles.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ note que, dans les discussions initiales à ce sujet, le centre-ville ne devait pas se limiter au quartier du marché, mais qu'il devait aussi intégrer celui du théâtre. La galerie est utilisée par de nombreux jeunes comme raccourci pour aller au collège ainsi que par d'autres Sévriens. Il convient de revoir cette galerie marchande qui n'a jamais fonctionné financièrement, notamment du fait de son manque d'accessibilité. La réflexion devra porter sur un ouverture l'extérieur. Madame désenclavement de galerie et sur son sur la

de LONGEVIALLE-MOULAÏ souhaite savoir comment les habitants du quartier seront associés à cette rénovation.

Monsieur HUBERT indique que des informations plus précises sur le planning pourront être communiquées avant l'automne 2018. Il laisse la parole à Monsieur le Maire concernant la mise en œuvre de l'étude.

Monsieur le Maire explique que l'étude sera vue en assemblée générale. Le projet sera également présenté en commission. Le calendrier prévoit la livraison d'un avant-projet définitif courant mai, en tout état de cause avant l'été. Le permis de construire interviendrait peut-être après l'été.

En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité. M. de GESTAS ne prend pas part au vote.

12°) Modification du mandat donné à la SPL Seine Ouest Aménagement pour la création d'une activité de restauration dans les locaux situés 47/49 Grande Rue par délibération du 14 décembre 2017

Rapporteur: Monsieur HUBERT

Monsieur HUBERT rappelle que le Conseil municipal a approuvé le 14 décembre dernier les termes d'un projet d'amendement d'un mandat donné à la SPL pour la création de l'activité de restauration au SEL. Peu après le début de l'étude de la SPL, la Ville et elle-même se sont aperçues que les travaux nécessitaient un permis de construire pour le restaurant et l'activité de cuisine. Elles se sont rapidement confrontées à la recherche d'un exploitant qui n'avait pas été cité dans le projet approuvé le 14 décembre 2017. La délibération vise donc à modifier le mandat donné à la SPL, qui rendrait caduc le dernier mandat signé le 26 décembre 2017. Toutes les missions ajoutées et modifiées sont listées dans l'article 5 du document annexe à la délibération. L'annexe 3 précise le budget prévisionnel pour l'activité de restauration du SEL.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DURDUX, puis à Madame CANDELIER et à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Monsieur DURDUX convient que le Conseil a voté le 14 décembre dernier le principe de la signature d'une convention avec la SPL de Seine Ouest Aménagement afin de réaliser une étude pour aménager un restaurant au SEL. Les dispositions de cette convention précisaient que l'étude en question devait être terminée dans les cinq mois suivant la notification de la convention. Selon Monsieur DURDUX, il est indispensable de connaître les résultats de cette étude avant de décider le lancement de travaux ou la recherche d'un exploitant pour le restaurant. Il lui semble précipité et peu utile d'aller plus loin tant que l'étude ne sera pas disponible. Il souhaite savoir quand elle le sera.

Madame CANDELIER partage la remarque de Monsieur DURDUX. Elle a du mal à imaginer physiquement le restaurant en question. Pour cela, elle aimerait disposer de plans ou d'esquisses. Elle souhaite émettre plusieurs observations sur le projet.

D'abord, elle a lu dans le programme la difficulté, voire l'impossibilité, de faire cohabiter l'activité restauration et d'autres activités dans la rotonde du SEL. Selon Madame CANDELIER, il s'agit d'une sorte de privatisation d'un lieu public pour un restaurateur. Elle s'interroge sur le fait que les manifestations éventuelles en soirée ou réunions publiques actuellement organisées dans la rotonde auront beaucoup de mal à se dérouler avec un restaurant ouvert juste à côté.

Ensuite, elle se dit dubitative sur la qualité proposée par le restaurant, puisqu'il s'agirait plutôt du réchauffage de plats préparés que de cuisine.

Par ailleurs, en termes techniques, elle s'étonne que les pompiers aient donné leur accord pour la suppression de leur voie d'accès le long du bâtiment qui permet une « attaque » des deux côtés du bâtiment assez étendu. Elle se demande si une telle voie serait créée sur le côté dans le cadre du réaménagement de la Roseraie, au risque de mettre le jardin à mal.

Madame CANDELIER regrette le manque d'indications concernant les modalités de sélection du futur restaurateur. Elle demande également quelle publicité sera réalisée pour faire un appel à candidatures. Elle souhaite enfin évoquer les coûts. Selon le projet de convention avec la SPL, elle fait état de 200 m² de surface utile à aménager ou à construire pour un montant de travaux supérieur à 1,5 million d'euros, soit 7 500 euros le mètre carré ce qui lui semble très élevé par rapport au coût actuel du logement situé à environ 1 300 euros le mètre carré.

Madame CANDELIER évoque à nouveau la perte de maîtrise par la Ville et le paiement d'un nombre croissant de services extérieurs sur ces budgets. Les frais de mission pour la SPL lui semblent particulièrement élevés; ils s'établissent à plus de 150 000 euros, soit 10 % du montant des travaux contre 6,6 % pour l'architecte, ce qui est le taux classique actuellement. Madame CANDELIER cite également le montant de 228 euros de l'heure pour que la SPL soit présente en réunion avec les services de la Ville ou avec les élus.

Ce projet, qui fait l'objet de peu d'images et de résultats des premières études, lui pose réellement question. Madame CANDELIER votera défavorablement cette délibération.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ remarque que la majorité municipale souhaite faire voter le Conseil sur une modification du mandat donné à la SPL Seine Ouest Aménagement pour y introduire le choix du restaurateur. Selon elle, de nombreux Sévriens s'interrogent sur ce projet structurant pour le SEL, tant pour son architecture intérieure et extérieure que pour ses usages. La délibération suscite plusieurs questions.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ demande d'abord quels critères permettront de choisir le restaurateur. Elle souhaite savoir s'il s'agira d'un restaurateur indépendant ou faisant partie d'un groupe. Selon la seule information communiquée, il est question d'une cuisine de type brasserie.

Les documents transmis par la Ville à la SPL en annexe 2 indiquent un plan d'esquisse du projet ainsi que quatre perspectives. Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ en déduit que la Ville ou la SPL auraient un projet en tête pour un montant de près de 2 millions d'euros TTC. Ni le Conseil municipal ni la commission d'urbanisme ne sont au courant de ces projets. En tant qu'élue au CA du SEL, Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ a vu une étude sur la faisabilité d'installation d'un restaurant, mais elle ne se souvient pas avoir vu des plans d'esquisse.

Le programme d'aménagement du restaurant précise une possibilité de restauration marginale du côté de la rotonde, avec 60-80 places, soit une vingtaine de tables. Il s'agit donc d'un espace assez important et d'une emprise non négligeable sur la salle.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ note que les jours d'ouverture sont assez larges : du lundi au samedi, midi et soir. La clientèle visée est donc plus large que celle du SEL, ce qui se justifie peut-être par l'équilibre financier à trouver. Le projet ne se rapporte pas seulement aux jours de cinéma et de spectacle. Un certain nombre d'expositions dans la rotonde sont ouvertes en fin de journée, notamment pendant les vernissages. La cohabitation risque donc d'être difficile.

Par ailleurs, Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ souhaite savoir si la salle à manger extérieure ne risque pas de limiter l'accès par l'extérieur. Elle demande quel en sera l'impact sur l'accessibilité du SEL pour les personnes à mobilité réduite.

Elle observe enfin que la réception des travaux est prévue à l'été 2019 pour une ouverture à la rentrée scolaire de septembre. Les associations, telles que la Sévrienne des arts notamment, prévoient d'ores et déjà leur programme 2019. À ce titre, elles doivent savoir si elles pourront disposer de la salle. Lorsque Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ a interrogé Monsieur le Maire en CA du SEL, il lui a indiqué qu'il répondrait sous deux mois, avant l'été. Plusieurs associations attendent cette réponse.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ conclut que de nombreuses questions demeurent sur le projet qui peut certes apporter une activité sur la ville, mais qui comporte encore beaucoup de points critiques en l'état.

Monsieur HUBERT indique que la Ville a donné mandat à la SPL pour faire l'étude, voire davantage, afin de répondre à toutes les questions posées.

Concernant l'engagement évoqué par Monsieur DURDUX de présenter des éléments dans les cinq mois suivant la signature effectuée le 26 décembre, il propose d'élargir le mandat donné. La majorité municipale reviendra vers le Conseil municipal pour lui communiquer des informations.

Il précise à Madame CANDELIER que la SPL a pour objet d'aider la Ville et de déléguer des études pour fournir des images ou plans. La majorité transmettra les informations au Conseil dès que possible.

Concernant l'activité évoquée de réchauffage de plats, Monsieur HUBERT note qu'il y aura des créations de plats. La recherche d'un exploitant s'inscrit dans la même réflexion, pour savoir vers quel type de restauration la Ville doit s'orienter, même si elle souhaite effectivement une activité de type brasserie.

Concernant les modalités de candidature, la Ville pense s'appuyer sur la SPL qui dispose d'un réseau. Elle établira un cahier des charges avec la SPL et le meilleur candidat sera retenu. La SPL aidera aussi la Ville à obtenir l'offre la plus précise et opportune possible quant au type d'activité de restauration, compte tenu de la concurrence présente sur le territoire sévrien et du contexte du restaurant autenant au SEL.

Monsieur le Maire se réjouit que le futur restaurant soit attendu avec impatience et intérêt. Il observe que de nombreux éléments (plans, passage de la commission de sécurité avec les pompiers...) sont attendus dès mi-avril alors que la signature a été réalisée en décembre. Il n'est pas possible pour la SPL de tout réaliser en trois mois et demi. Une étude de faisabilité est en cours. Il s'étonne que les intervenants semblent plus au courant que la majorité d'un certain nombre d'exigences. Il affirme que le choix du restaurateur se fera sur la base d'un appel à projets. Qu'il soit indépendant ou qu'il appartienne à un groupe, le meilleur projet proposant une forme d'excellence dans la restauration au SEL sera retenu. Il ne serait d'ailleurs pas légal d'exclure l'un ou l'autre.

Concernant les coûts, Monsieur le Maire ne connaît pas le niveau de coûts nécessaires pour disposer d'une cuisine équipée dans un restaurant qui ne se limiterait pas à un réchauffe-plats. Il lui paraît difficile de comparer cet équipement à la réhabilitation ou à la construction de logements individuels. Il ne connaît pas le coût moyen au mètre carré d'une cuisine de restaurant.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'élargir une convention signée en décembre et trop restrictive puisque la SPL doit pouvoir accompagner la Ville dans le choix d'un cuisiniste pour la construction de la cuisine, puis du restaurateur. Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°12 est adoptée à la majorité avec 4 votes contre : Mme GALLAIS, M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme CANDELIER et 1 abstention : Mme BOUQUET.

13°) Environnement et cadre de vie – Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de communications électroniques – Approbation d'une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire relative aux travaux d'enfouissement des réseaux situé avenue de la Division Leclerc et rue Brancas.

Rapporteur: Monsieur HAAS

Monsieur HAAS évoque le chapitre 11 du PPI, dans lequel 390 000 euros sont budgétés en 2018 et 200 000 euros en 2019. Il note deux types d'enfouissements dans l'avenue de la Division Leclercq et au 134 rue Brancas, à savoir la distribution d'électricité et la communication électronique, pour un montant estimatif de travaux de 88 581 euros TTC ainsi répartis :

- 52 812 euros au titre de l'enfouissement des réseaux électroniques entièrement financés par la Ville
- 35 769,60 euros au titre de l'enfouissement de distribution publique d'énergie électrique basse tension financés à 50 % par ENEDIS, à 20 % par le SIGEIF, à 15 % par le Département et à 15 % par la Ville, soit 4 471 euros.

Le coût total des travaux d'enfouissement pour la Ville pour cette opération s'élèvera donc à 52 812 euros. Le maître d'ouvrage et la délégation restent les mêmes.

Madame CANDELIER demande si le 134 rue Brancas est concerné par un sujet spécifique.

Monsieur le Maire lui répond que les travaux restaient à faire sur une infime partie de la Brancas. Il met la délibération aux voix.

La délibération n°13 est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION COMMUNALE, E-ADMINISTRATION, MOYENS GENERAUX

14°) Personnel communal – Pérennisation du télétravail Rapporteur : Monsieur DETOLLE

Monsieur DETOLLE explique que, en décembre 2016, le Conseil municipal avait adopté une disposition autorisant le télétravail à titre temporaire. Le nombre de télétravailleurs était alors limité à cinq. Le bilan annuel de cet exercice est très favorable. La charte du télétravail reste en vigueur; elle règle les conditions pratiques d'exercice de cette possibilité. Il est demandé au Conseil municipal de transformer l'expérience en une ouverture de possibilités pour l'ensemble des travailleurs qui le souhaitent et qui peuvent y prétendre. Le nombre de cinq est donc déplafonné pour donner satisfaction aux personnes qui le souhaitent.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ a lu attentivement la charte. La définition des postes donnant droit au télétravail est un point important selon elle. Elle note que « sont exclus du télétravail les agents en situation suivante : de tout autre agent, dont le métier et le travail en équipe ou toute autre considération nécessiteraient sa présence physique sur son lieu habituel de travail ». Elle estime que cette interprétation très large permet de nombreuses interprétations. Une liste de postes lui aurait semblé plus pertinente. Elle ajoute que l'entreprise de 3 000 personnes dans laquelle elle travaille et qui appartient à un groupe encore plus important a réussi à dresser une liste de postes permettant ou non le télétravail.

Monsieur DETOLLE lui répond que la Ville a choisi au contraire d'être plus large et compréhensive plutôt que de restreindre les possibilités par une liste énumérative.

La délibération n°14 est adoptée à l'unanimité.

15°) Révision du taux de vacations des enseignants et autres intervenants pour les études surveillées.

Rapporteur: Monsieur DETOLLE

Monsieur DETOLLE rappelle que l'Association pour les études surveillées (APOES) qui gérait les études scolaires a cessé son activité à la rentrée 2016. La Ville a pris en charge l'organisation de son activité et la rémunération des enseignants pour les études. Elle a créé une indemnité forfaitaire mensuelle et deux taux de vacations pour l'heure d'étude, pour les professeurs des écoles de classes normales, d'une part, et de classes exceptionnelles, d'autre part. Les taux initialement retenus étaient de 21,88 et 24,01 euros. L'évolution de ces taux était prévue sur la base de la revalorisation des traitements de la fonction publique, laquelle s'est présentée en février 2017. Dans l'intervalle, le

Bulletin officiel de l'Éducation nationale a fixé des taux pour les études surveillées à des niveaux plus élevés.

La délibération vise donc à changer la référence pour l'évolution des taux fixés pour les études surveillées en appliquant les montants retenus par le Bulletin officiel de l'Éducation nationale au lieu de l'évolution des traitements de la fonction publique, ce qui permettra de mieux rémunérer les personnels qui assurent ces études. La Ville fixera les deux montants à 22,34 et 24,57 euros.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER observe que cette délibération concerne une augmentation de 0,35 euro de l'heure. Elle rappelle que la Ville avait voté un défraiement pour le travail supplémentaire demandé aux directeurs d'écoles pour l'organisation des études. Elle souhaite que la Ville réfléchisse à l'adoption d'un dispositif permettant une rémunération digne et au niveau des enseignants pour faire ces études. Le prix des vacations n'est pas attractif pour les enseignants qui ne perçoivent pas les plus hauts salaires de la fonction publique et commencent leur carrière à de très faibles niveaux. Madame CANDELIER votera contre la délibération en raison du niveau de rémunération donné pour le travail et non pour le principe d'indemnisation du travail. Les enseignants accompagnent les enfants dans leurs devoirs et ce tarif ne reconnaît pas le travail fourni.

Madame CANDELIER souhaite que la Ville réfléchisse à une indemnité supplémentaire rendant l'exercice des études plus attractif pour les professeurs des écoles, ce qui les fidéliserait sur ce travail.

Monsieur DETOLLE pense que ce débat n'est pas du niveau du Conseil municipal, dans la mesure où les indemnités sont fixées par l'Éducation nationale. Il convient qu'il est possible de réfléchir à ce sujet.

Monsieur le Maire ajoute que la Ville donne le maximum du montant possible réglementaire. Il indique également que si chacun votait contre, l'augmentation n'aurait pas lieu. Même si elle est modique, la majorité municipale votera l'augmentation qui se situe dans le cadre réglementaire. La Ville se doit d'appliquer les barèmes fixés.

Madame HERVE précise que toutes les villes environnantes appliquent le même barème de l'Éducation nationale pour leurs études surveillées

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°15 est adoptée à la majorité avec 1 vote contre : Mme CANDELIER et 2 abstentions : M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

16°) Personnel communal – Fixation du nombre de membres titulaires du Comité technique. Rapporteur : Monsieur DETOLLE

Monsieur DETOLLE explique que les élections professionnelles du Comité technique paritaire auront lieu en décembre 2018. Sa composition est de dix membres titulaires (cinq de l'administration, cinq représentants syndicaux). Il est proposé d'arrêter le même chiffre. Le Comité technique consulté deux jours auparavant a donné un avis favorable à l'unanimité.

En l'absence d'éventuelles interventions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.

17°) Affaires financières et budgétaires – Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2017/2018.

Rapporteur: Monsieur DETOLLE

Monsieur DETOLLE informe le Conseil que le préfet, également financeur, fixe le montant. Il ne l'a pas fait évoluer depuis huit ans. L'État verse l'indemnité de base; la Ville est seulement mobilisée pour la majoration pour charge de famille qui représente 25 %. Ceci bénéficie à un instituteur non logé pour environ 650 euros par an. Monsieur DETOLLE propose au Conseil de donner un avis favorable pour ce montant.

En l'absence d'éventuelles questions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°17 est adoptée à la majorité avec 1 vote contre : Mme CANDELIER et 2 abstentions : M. DURDUX, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

18°) Compte rendu de la délégation au Maire Rapporteur : Monsieur de LA RONCIERE

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ évoque le point sur les contrats de prêt d'œuvres conservées dans les collections du Musée des années 30 avec la ville de Boulogne-Billancourt. Elle demande quelles œuvres sont concernées.

Monsieur le Maire l'informe que le vernissage de l'exposition concernée vient d'être réalisé, à savoir Les Sévriens dans la Grande Guerre. Le Musée des années 30 a prêté certaines œuvres illustrant des productions artistiques pendant la guerre. Elles sont visibles dans une vitrine à la mezzanine.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n°18.

*

Monsieur le Maire signale la présence sur les bureaux d'un livre représentant en photos les principaux bâtiments, éléments du patrimoine sévrien et l'histoire de ces éléments.